

LE PARLEMENT



Mots-clés : députés, Assemblée Nationale, Sénat, sénateurs, lois.

Qu'est-ce que le Parlement ?

En France, le Parlement est constitué de l'**Assemblée Nationale** et du **Sénat**.

Son rôle principal est de voter les lois : on dit que le Parlement détient le **pouvoir législatif**.

L'Assemblée Nationale

Elle a été créée le **17 juin 1789**.

Elle rassemble **577 députés** qui sont élus au **suffrage universel direct**, pour un mandat de **5 ans**.



Les députés siègent au Palais Bourbon

Le Sénat

Le premier Sénat date de 1795 - il s'appelait le « *Conseil des Anciens* ». Le véritable ancêtre du Sénat tel qu'on le connaît aujourd'hui, est celui de la III^e République, créé en **1875**.

Le Sénat compte **348 sénateurs**, élus pour **6 ans au suffrage universel indirect** (par les « grands électeurs » : députés, conseillers municipaux...).

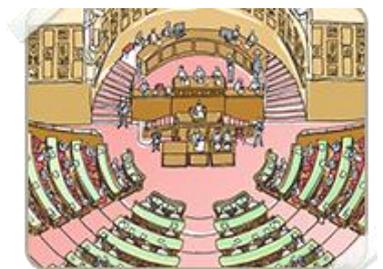


Les sénateurs siègent au Palais du Luxembourg

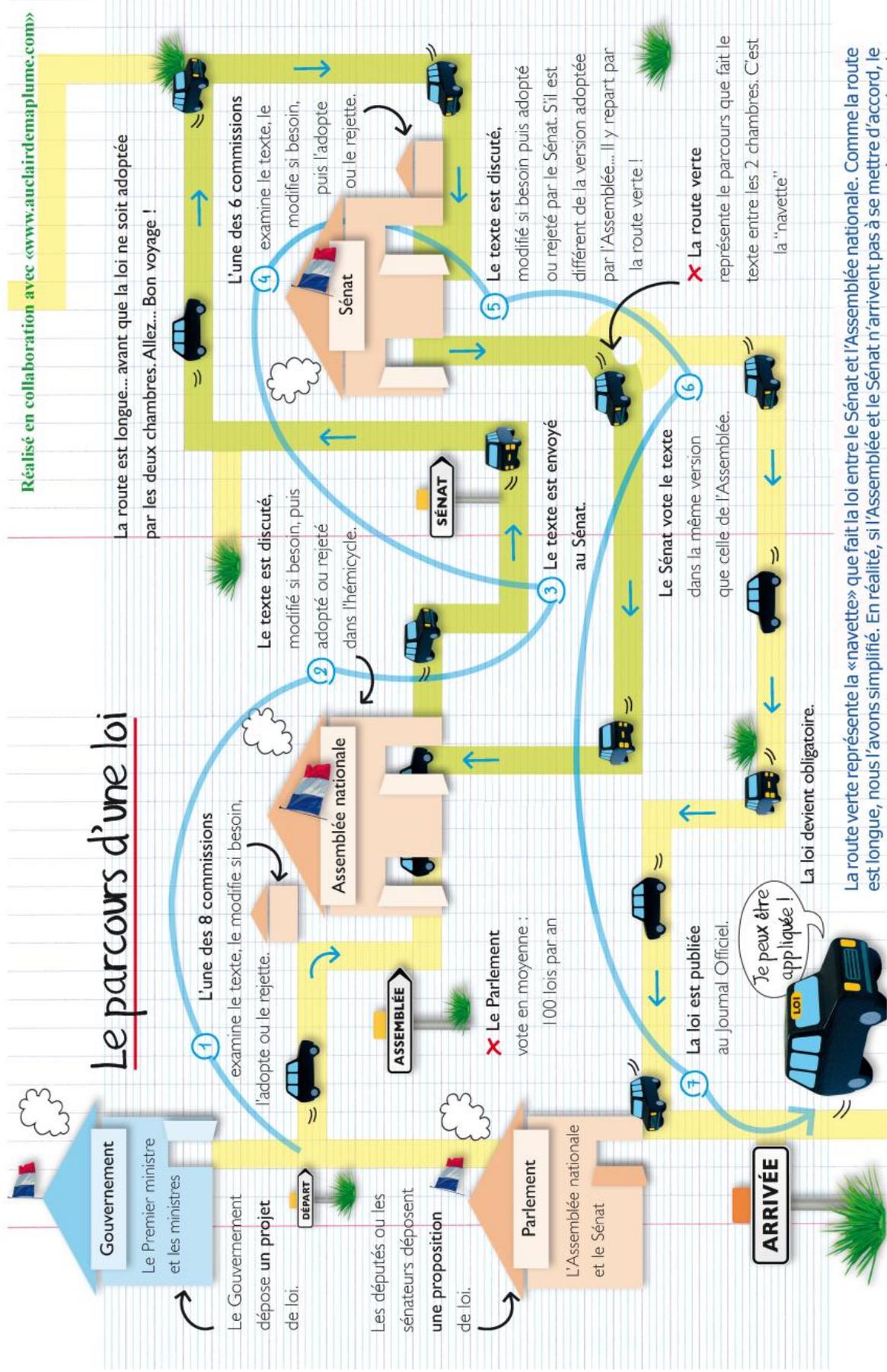


Qu'est-ce qu'un hémicycle ?

C'est une **salle en demi-cercle** où les députés ou les sénateurs se réunissent pour voter les lois et questionner le gouvernement.



Le parcours d'une loi



La route verte représente la «navette» que fait la loi entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Comme la route est longue, nous l'avons simplifiée. En réalité, si l'Assemblée et le Sénat n'arrivent pas à se mettre d'accord, le Gouvernement ou le parlement peut convoquer une « Commission mixte paritaire » composée de 7 députés et de 7 sénateurs qui vont essayer de trouver un compromis. S'ils réussissent, la nouvelle version de la loi est soumise au vote des 2 assemblées ; s'ils échouent, le dernier mot revient à l'Assemblée nationale qui décide.